

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE COMPIEGNE 2

COMMUNE DE JAUX

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 060-216003228-20260320-ARRETE202637-AR

- ARRETE DU MAIRE -

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE JAUX (Oise)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 créant 5 postes d'adjoint ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Laurent DEVILLERS, troisième adjoint, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, pour la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, pour les transcriptions et la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser et signer tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.
- Il est habilité à intervenir dans le domaine de l'urbanisme, de l'économie, du commerce et de l'artisanat

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prendra effet à compter du **23 mars 2026**

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transcrit sur le registre spécial de la Mairie et adressé, pour exécution, chacun en ce qui les concerne :

- à Monsieur le Sous-Préfet de COMPIEGNE
- à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de COMPIEGNE
- l'intéressé

FAIT À JAUX, LE 20 mars 2026

LE MAIRE,

Sidonie MUSELET.

